

Rendez-vous de rentrée...

23 septembre : Réunion publique participation citoyenne



Le dispositif de participation citoyenne s'inspire du concept « voisins vigilants » mis en œuvre depuis de nombreuses années aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Instauré pour la première fois en France en 2006, il est aujourd'hui généralisé à tous les départements.

Cette démarche est fondée sur la solidarité de voisinage, les personnes volontaires étant invitées à adopter une posture de vigilance à l'égard des comportements et événements suspects et les signaler aux autorités compétentes.

Une réunion publique de présentation du dispositif est organisée le **vendredi 23 septembre à 18h30** dans la salle polyvalente de Villandry, en présence de la gendarmerie, porteuse du dispositif.

14 octobre : Accueil des nouveaux arrivants

La municipalité renoue cette année avec un événement dont la dernière édition date de 2018 : la soirée d'accueil des nouveaux arrivants. Elle se déroulera le **vendredi 14 octobre à 19h** dans la salle du conseil municipal.

Vous êtes arrivé(s) sur la commune en 2019, 2020, 2021 ou 2022 et vous souhaitez participer à cette rencontre ? Confirmez votre participation en complétant le formulaire ci-joint et en le remettant au secrétariat de mairie au plus tard le 7 octobre 2022.



Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde, la commune de Villandry actualise son registre des personnes vulnérables, fragiles et isolées, de manière à pouvoir leur venir en aide en cas de difficultés.

L'inscription sur ce registre permet la prise de contact par le personnel administratif ou les conseillers municipaux en cas d'épisodes de canicule, de grand froid ou de pandémie.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire l'un de vos proches en complétant le formulaire ci-contre ou en contactant la mairie au 02.47.50.02.08.



Campagne de stérilisation des chats errants

LES ENJEUX DE LA STÉRILISATION :

Pour lutter contre la multiplication incontrôlée des chats errants et endiguer la propagation de maladies qu'ils peuvent transmettre, il est nécessaire de réguler leur population.

Capter des chats pour les identifier, les stériliser, puis les relâcher sur le lieu de capture qu'ils peuvent alors occuper sans troubler la tranquillité des habitants, tel est l'objectif de la campagne.

NE NOURRISSÉZ PAS UN CHAT SAUVAGE NON STÉRILISÉ :

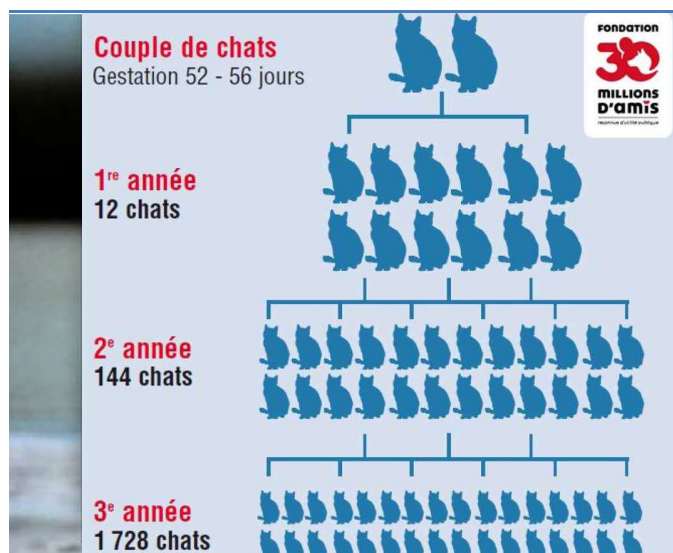
Si vous nourrissez des chats chez vous, ils apprendront à compter sur la nourriture que vous

leur donnez et vous encouragerez une explosion de leur nombre. S'il est assez facile de piéger/stériliser 5 ou 6 chats, quand ils sont 15⁺ ou 20, la situation se complique douloureusement. Et il y a de fortes chances pour que vos voisins finissent par être exaspérés par cette colonie envahissante.

Choisir de nourrir les chats errants, c'est s'engager à les stériliser.

COMMENT AGIR ?

Vous pouvez participer à la campagne en rejoignant l'équipe des bénévoles référents (renseignements auprès de la mairie au 02.47.50.02.08)





Registre nominatif des personnes vulnérables

Je soussigné(e) Mme/M.

Atteste avoir été informé(e) en qualité de demandeur, parent, tuteur, curatelle ou autre représentant légal, que :

- L'inscription au registre nominatif n'est soumise à aucune obligation et chaque renseignement du questionnaire est facultatif
- Les informations recueillies le sont dans le cadre de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde et du Plan canicule/grand froid/ épidémie au profit des personnes fragiles, âgées et handicapées vivant à leur domicile sur la commune
- Cette fiche de renseignements a pour vocation d'aider les services publics mobilisés à me porter assistance en cas de nécessité.

J'ai bien noté que :

- Ces données font l'objet d'un traitement unique. Les destinataires sont Madame le Maire ainsi que, sur sa demande, Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.
- Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés », je dispose de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui me concernent en m'adressant à la mairie.



Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Vous vous êtes récemment installé(e) sur la commune de Villandry. La municipalité organise un temps d'accueil avec les nouveaux arrivants le **vendredi 14 octobre 2022 à partir de 19h** dans la salle du conseil de la mairie, 2 rue de Munat.

C'est l'occasion pour Madame le Maire et son équipe de vous souhaiter la bienvenue, de répondre à vos questions et de vous remettre un dossier d'accueil contenant différents documents présentant la commune et ses services.

Les acteurs de la vie associative seront présents pour vous faire découvrir les activités qu'ils peuvent vous proposer.

Vous pourrez également échanger en toute simplicité avec les élus autour du verre de l'amitié qui clôturera cette rencontre.

Afin d'organiser au mieux cette cérémonie d'accueil, nous vous remercions de confirmer votre présence par téléphone (02 47 50 02 08), par mail (accueil@villandry.fr) ou en remettant ce coupon à l'accueil de la mairie au plus tard le 7 octobre 2022.



Registre nominatif des personnes vulnérables - inscription

Personne à inscrire sur le registre :

Nom, prénom (personne fragile) :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe / téléphone portable :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe / téléphone portable :

Fait à, le Signature du demandeur



Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Madame, Monsieur

Adresse :

Courriel (facultatif) :

Téléphone (facultatif) :

Participera / participeront à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Date d'arrivée dans la commune :

Nombre de personnes présentes: adulte(s) : enfant(s) :